



filouterie carburant involontaire

Par **pascal83var**, le **08/07/2011** à **16:39**

Bonjour

A ma grande surprise, j'ai reçu une convocation de la police nationale pour "filouterie de carburant". J'ai cru à une blague mais après un coup de téléphone au commissariat de police, on m'a expliqué qu'une plainte avait été déposée à mon encontre pour être parti sans payé d'une station de service ou j'avais mis pour 15 euros de carburant dans mon véhicule. Après les détails donné par le policier (adresse, heure, immatriculation du véhicule) j'ai compris que j'étais parti sans payer par inadvertance et reconnaissais les faits. Je suis donc allé m'aquiter des 15 euros et me suis rendu au commissariat comme me l'indiquait la convocation. Et là, grosse surprise!!! Accueil très cordiale mais après vérification de mes papiers d'identités, permis de conduire assurance, carte grise, et preuve d'acquitement de ma dette au près de la station, c'est a un véritable interrogatoire que j'ai eu droit. Nom des parents, metier, montant de mon salaire,nom de mon employeur, propriétaire ou locataire, nom de mon bailleur, mes études, à quel endroit, j'en passe et des meilleurs...et pour couronner le tout, prise d'empreintes de chaque doigt des deux mains, des deux paumes également, photo de face, de profil, de trois quart avec petite pence mentionnant, mon identité, ma taille !!! autant vous dire que j'ai trouvé la procédure extrêmement violente pour une erreur d'inattention de 15 €. Cette procédure est elle normale, et quelle suite de la plainte déposée par le pompiste? Aucun document ne m'a été remis suite à cet interrogatoire digne d'une arrestation d'un truand.

Par **Claralea**, le **08/07/2011** à **23:00**

[citation]**Article L.313-5 du Code pénal** : “ **La filouterie est le fait par une personne qui sait être dans l'impossibilité absolue de payer ou qui est déterminée à ne pas payer** :

1° De se faire servir des boissons ou des aliments dans un établissement vendant des boissons ou des aliments ;

2° De se faire attribuer et d'occuper effectivement une ou plusieurs chambres dans un établissement louant des chambres, lorsque l'occupation n'a pas excédé dix jours ;

3° De se faire servir des carburants ou lubrifiants dont elle fait remplir tout ou partie des réservoirs d'un véhicule par des professionnels de la distribution ;

4° De se faire transporter en taxi ou en voiture de place.

La filouterie est punie de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende.”

[/citation]

Peu importe le montant, la filouterie étant passible de prison et d'amende, ils vous ont fait le grand jeu !

Par **Domil**, le **08/07/2011** à **23:46**

Comment peut-on partir sans payer d'une station-service par simple inattention ?

Par **pascal83var**, le **11/07/2011** à **14:39**

Il ne vous est jamais arrivé de partir de chez vous en oubliant vos clés de voiture alors que vous aviez besoin de celles ci pour aller travailler ??? ne vous est il jamais arrivé d'être convaincu d'avoir posé qqchose à un endroit et de le retrouver ailleurs??? Si votre vie est aussi parfaite et carrée au point de ne pas connaître ce genre de situation , voir de ne pas la comprendre, continuez à plier vos serviettes au carré, de vous coiffer avec un peigne et d'aligner vos chaussures en rentrant le soir. Vous me semblez taillé pour porter l'uniforme...chemise bleu ciel de préférence !

Par **Domil**, le **11/07/2011** à **14:42**

Chouette, défendez-vous comme ça et vous allez vous en sortir devant le juge

Par **Claralea**, le **11/07/2011** à **15:21**

Ben, d'un autre côté, oublier de payer son essence ou sortir d'un magasin sans payer ses courses... c'est plus de l'inattention... ce sont des trous noirs.
Si vous avez des enfants, faites bien attention de ne pas les oublier sur le siège arrière en plein soleil !

Par **Domil**, le **11/07/2011** à **15:26**

Ou à la station d'essence :)

Par **pascal83var**, le **12/07/2011** à **10:43**

Vous avez vraiment beaucoup d'humour !!! enfin c'est l'humour de droite, donc ça ne fait rire

que vous...Malheureusement, il n'y a ni interrogatoire , ni prise d'empreinte, ni photos, ni fichage pour quelqu'un qui laisserait son fils en plein soleil dans une voiture...Pensez aussi aux familles à qui il est arrivé ce genre de drame et réfléchissez un peu avant de tenter de faire de l'humour. Par contre, si vous aimez rire avec vos amis, parlez leur du rapport de la cour des comptes sur le travail de la police en france. Le mépris de ce rapport par le ministre de l'interieur montre bien à quel point l'intolérance est ancrée au sein même des dirigeants, et que leur travail est inefficace... Dans ce pays on mate les agneaux et on laisse courir les loups, c'est tellement plus simple...

Par **Claralea**, le **12/07/2011** à **11:01**

Deja je suis apolitique, donc vous vous plantez sur ce coup là, ensuite, allez lire ce post et vous verrez ce que nous pensons sur certaine police http://www.legavox.fr/forum/droit-general/abus-pouvoir-police_30250_2.htm

Je ne met pas en doute votre sincerité, mais c'est sur que maintenant, vous n'oublierez plus jamais de payer votre essence. Il y a tellement de filouterie sur l'essence, que meme la personne qui ne l'a pas fait expres n'arrivera pas à prouver sa bonne foi. C'est une tres mauvaise experience et je n'aurai pas aimé etre à votre place.

Quant aux personnes qui ont oublié un enfant, pas besoin d'empreinte ou autre, ils sont definitivement marqué à vie. C'etait pour vous montrer à quel point un oubli peut etre grave de consequence.

Par **Sandrine060267**, le **06/01/2016** à **21:08**

Bonjour

Mon fils a été accusé de filouterie . Il est alle mettre de l essence, s est présente au comptoir pour payer d avance puis ést retourne à la voiture mettre le carburant il s avéré que la Cb n a pas été prise en compte mais il ne le savait. Il a répose le pistolet et ést reparti .

Un mois apres convocation suite plainte et le pompiste a dit que mon fils avait été dire Qu il voulait 20 euros et ensuite il s est dirigé vers une autre pompe , n a pas fait attention au montant îl à répose le pistolet et parti .

Résultat nous sommes des voleurs !

Nous sommes allés sur les champs payer le carburant pris mais Ca n à pad empêche la procédure !

Les bons payent pour les mauvais alors que Çe n est pas de

Notre faute si la Cb n a pas été prise en compte Ét tu coup

Non débite!

Voilà pour vous dire qu il y a de vrai voleurs mais aussi des voleurs fictifs et surtout sans le vouloir

Ç Ca la France

Par **janus2fr**, le **07/01/2016** à **07:53**

Bonjour,

[citation]Ç Ca la France[/citation]

Pas sur que cette situation ne puisse avoir lieu qu'en France !

Dans certains pays, les conséquences pourraient être bien plus graves...